

CRÉATION-REPRISE

COMMENT L'ÉTAT EST INTERVENU DANS LE DOSSIER FLORIOT

LES REPRENEURS ONT PU BÉNÉFICIER D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DE 200 000 EUROS DANS LE CADRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE REVITALISATION.

Par Sébastien Jacquart

À fin de rendre possible le rachat de Floriot Construction et la sauvegarde de 105 emplois, l'État est intervenu à hauteur de 200 000 euros par l'intermédiaire du Fonds départemental de revitalisation (FDR01), pour accompagner les repreneurs, trois cadres de l'entreprise appuyés par Patrice Fontenat, président de la CCI et dirigeant de Fontenat TP. Cette reprise actée le 7 mars par le tribunal de commerce de Lyon, quatre mois jour pour jour après le placement en redressement judiciaire de la société, le préfet, Arnaud Cochet, ne pouvait trouver meilleure occasion de promouvoir ce fonds, créé en juin 2016 à l'initiative de son prédécesseur, Laurent Touvet.

«DONNER UN COUP DE POUCE»

Depuis la loi de cohésion sociale de 2015, les entreprises de plus de 1000 salariés, dès lors qu'elles procèdent à plus de dix licenciements économiques dans une même période de trente jours, ont l'obligation de contribuer à la revitalisation du territoire affecté. Le FDR01 a été constitué avec les reliquats des conventions de revitalisation arrivées à terme sans que l'ensemble des fonds ait été utilisé. Plutôt que ces derniers remontent au national, il permet de continuer à financer des actions locales. «Il s'agit de donner un coup de pouce à des entreprises qui souhaitent s'équiper, se déve-



opper, ou encore recruter... En deux ans, 24 projets ont été accompagnés, essentiellement des TPE-PME, représentant au total, une centaine d'emplois maintenus ou créés, a expliqué Arnaud Cochet. La gestion du fonds et l'instruction des dossiers sont confiées à la plateforme d'initiative locale Centre Ain Initiative. Une mission qu'elle conduit avec sérieux. Environ un projet sur deux a été retenu depuis la création du fonds et, jusqu'à présent, tous les lauréats ont remboursé.»

L'accompagnement du FDR01 prend en effet la forme d'une avance remboursable, sans intérêts, accordée nominativement au porteur de projet, pour un montant maximum de 50 000 euros. «Les remboursements permettent de réalimenter le fonds au fur et à mesure et de financer de nouveaux projets», a poursuivi le préfet. Et Patrice Fontenat d'as-

surer : «Nous mettrons un point d'honneur à rembourser nous-mêmes, sans avoir à abonder ce fonds via un plan de sauvegarde de l'emploi.»

Le préfet a présenté le fonds départemental de revitalisation, mercredi 27 mars, en compagnie des derniers bénéficiaires, les trois repreneurs de Floriot et leur soutien, Patrice Fontenat.

«Les 200 000 euros que nous a accordés le FDR correspondent à 20% de notre capital. Nous avons rencontré Centre Ain Initiative en décembre, après que le tribunal de commerce nous a demandé de trouver davantage de fonds propres que nous n'avions pas», a retracé l'un des repreneurs, David Soret, avant de réitérer ses remerciements, pour leur soutien, au président de la CCI et aux élus locaux qui, pour certains, sont allés jusqu'à être présents à l'audience.

«UN PROJET DE QUALITÉ»

«L'élément déterminant pour nous a été la qualité du dossier de reprise, retrace Alain Weber, directeur de Centre Ain Initiative. Les porteurs de projet ont su nous convaincre, à travers une approche économique rassurante qui a su tirer les leçons des erreurs passées. Et nous avons bien vu les difficultés qu'ils auraient eues à convaincre les banques, si nous n'étions pas intervenus.» Les sommes engagées par le fonds correspondent à quatre avances remboursables du montant maximal de 50 000 euros, accordées en nom propre, à chacun des cadres repreneurs et à Patrice Fontenat. ■

LES PORTEURS DE PROJET ONT SU NOUS CONVAINCRE, À TRAVERS UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE RASSURANTE

Alain Weber

EFFET DE LEVIER

Dès les premiers prêts d'honneur accordés, le fonds départemental de revitalisation a constaté un effet de levier supérieur à cinq. Ainsi, 250 000 euros d'avances remboursables permettent en général de débloquer auprès des banques, plus d'un million d'euros.